

Contern, le 27 mars 2020

Au Comité Central de la FLBB

Maison des Sports

Strassen

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs,

C'est avec grand étonnement que nous avons appris hier soir, que le comité central de la FLBB a décidé de valider la saison 2019/2020 sur base des positions acquises dans les classements au 15 mars, c'ad au jour de la décision de clôturer la saison pour raisons de crise sanitaire.

Cette décision qui impacte par essence tous les clubs du playoff et des playdowns a été prise sans impliquer dans les décisions les clubs concernés

Les pouvoirs spéciaux réservés par les statuts au Comité Central pour les cas non prévus par ailleurs par les statuts lui donnaient ce pouvoir.

C'est compréhensible dans la situation exceptionnelle que le pays, le monde et donc aussi le basketball traversent en ce moment...

N'est pas compréhensible a priori cependant le contenu des décisions prises !

Ces décisions où les responsables des clubs n'ont à aucun moment été impliqués et qu'ils ont apprises par video sur le site internet - et souvent via leurs joueurs ou membres du club, ou même par des journalistes - soulèvent quand même toute une série de questions :

D'ordre sportif d'abord :

Considérant que tous les clubs avaient encore un nombre important de matches à jouer (quarts de finale, demi-finales et finales pour le titre, 9 journées pour la montée/descente) la décision sur les montées/descentes aurait pu et dû mieux respecter les intérêts de TOUS les clubs impliqués.

En effet, et sur base du même article des pouvoirs spéciaux pour les cas exceptionnels, le CA aurait pu considérer et retenir une augmentation du nombre des équipes en Total League pour la saison prochaine. (Plusieurs propositions allant dans cette direction avaient bien été soumises à différents membres du CA).

Une décision dans ce sens aurait fait monter Soleuvre et ne pas descendre Steinsel et Contern, trois équipes qui avaient encore toutes leurs chances de se qualifier sportivement sur le terrain vu le nombre important de matches restant à jouer (plus de la moitié des matches prévus au calendrier initial, dont pour Contern p ex 5 matches contre ses concurrents directs de TL)

Et sur base du même article, le plan général pour la saison 2020/21 aurait pu être temporairement ajusté par exemple avec des playoffs entre les 8 premiers (1-8, 2-7,3-6,4-5 sur deux matches, et ensuite des quarts, des demies et des finales) et des plays downs entre les 6 derniers du premier tour (avec 4 descendants)

Et une AGE normale aurait pu décider au printemps de 2021 de rester à 12 ou de refaire une saison à 12, mais avec à la fin à nouveau quatre descendants pour en revenir à 10 équipes en Total League l'année suivante

La décision du CA de la FLBB du 26 mars a privilégié les intérêts de quelques clubs, tout en sacrifiant les intérêts légitimes de quelques autres clubs...

Tout ça dans l'intérêt bien compris et global du basket luxembourgeois ???

Au-delà de ces aspects du terrain, il y a aussi quelques **aspects d'ordre statutaire et juridique** qui demandent réponse:

- Qu'en est-il par exemple du respect de l'article SR 6.1 des règlements fédéraux qui parle de l'implication et de l'accord des clubs concernés par un changement de calendrier motivé par des circonstances exceptionnelles
- Et de l'article suivant SR 6.2 qui parle d'une interdiction de modifier (pex comme en l'espèce en raccourcissant) en cours de saison les modalités de la descente /montée.
- Comment a été considéré et traité en l'espèce l'article RA-1.17 qui précise comment et par qui les décisions du CA peuvent/doivent être prises ?

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci avant, et dans l'intérêt de ses quelque 500 licenciés et bénévoles, notre club insiste et demande au Comité Central de reconsidérer sa décision d'hier soir et de prendre en due considération les éléments soumis dans ce courrier.

Pour le comité de l'AB Contern

Simone Schroeder , présidente

Francis Rollinger, vice-président

